



Fantastik'eau

J'aime l'eau, j'en prends soin!

Vous cherchez une façon de divertir vos jeunes à la maison et de les sensibiliser à l'importance qu'à la préservation de l'eau pour leur avenir ? L'aventure *Fantastik'eau* vous propose différentes activités éducatives à faire à la maison en famille.

Informations : cieau.org/fantastikeau-maison/



ACTIVITÉS DES ORGANISMES

SERVICES GRATUITS

Vous êtes nouvellement résident.e de la MRC des Jardins-de-Napierville. Le CJE de Saint-Rémi offre différents services gratuits pour les jeunes de 16 à 35 ans comme de l'aide en recherche d'emploi. Nos conseillers sont disponibles pour vous aider dans vos démarches. Informations : info-stremi@cje Huntingdon.org ou par téléphone **450 454-5814**.

PROCHAINES ACTIVITÉS

Informations et inscription : **450 454-1199**

- **Lundi 22 avril de 13 h 30 à 16 h** : Café rencontre « Cheminer vers le détachement et le lâcher prise »
- **Mercredi 24 avril de 9 h à 11 h 30** : Déjeuner collectif
- **Judi 25 avril à 13 h 30** : Conférence Florence K « Mener la danse avec un trouble de santé mentale »
- **Judi 2 mai de 9 h à 11 h 30** : Café rencontre « Se reconnaître à travers notre histoire familiale »
- **Vendredi 3 mai de 9 h à 11 h 30** : Groupe de la parole

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



Judi 25 avril de 9 h à 11 h : Atelier « Y'a personne de parfait, immigration ». Programme sur l'expérience parentale et le développement de l'enfant 0 à 5 ans. Sujets : le corps, la sécurité, les émotions et les sentiments. Informations : **450 454-5747**



PROCHAINES ACTIVITÉS

Infos : **450 454-6657** / adomissile.com

- **23 avril à 16 h 30** : Sortie à la ferme d'alpagas AlpagAdore à Saint-Chrysostome. Nous assurons le transport. Durant la sortie, nous effectuerons une visite guidée de la ferme ainsi qu'une initiation au feutrage où chacun pourra repartir avec un souvenir fabriqué en laine d'alpaga.
- Collecte de monnaie : **Du 6 au 10 mai**, les jeunes porteront un chandail à l'effigie de la maison des jeunes servant à les identifier. Ils feront ainsi du porte-à-porte de 18 h jusqu'à la pénombre afin d'amasser de la monnaie.

CAFÉ YAPP



Prochaine séance du conseil municipal
21 / 05 / 2024 à 20 h

Prochaine séance de la cour municipale
02 / 05 / 2024 à 13 h et 18 h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419

Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Judi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
284, rue de l'Église

Heures d'ouverture
Saison automne/hiver
Samedi de 9 h à 16 h

Loisirs / centre communautaire
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1



L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 19 avril 2024
VOL. 28 N° 07

LA VILLE VOUS INFORME...

NOUVELLES EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire du 15 avril, le Conseil a, entre autres :

- refusé la demande de dérogations mineures, en référence à l'immeuble situé au 60, rue Roger-Dorais, concernant une rangée de cases de stationnement sans bordure ou muret ainsi qu'une entrée charretière commune d'une largeur de 50 mètres;
- accepté la demande de dérogation mineure, en référence à l'immeuble situé au 90-100, rue Roch-Lécuyer afin de permettre une marge d'implantation arrière de 6,63 mètres;
- adjugé un contrat à l'entreprise *Vortex Structures Aquatiques Internationales Inc.*, pour la fourniture de structures de jeux d'eau pour le parc aux quatre vents;
- autorisé la signature d'une entente relative à la réalisation des activités requises pour l'implantation de feux de circulation, de voies de virages à gauche, de traverses piétonnes et cyclistes ainsi que tous autres travaux requis à l'intersection de la route 221 et de la rue de l'Industrie avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- autorisé le Service de la bibliothèque à entamer les démarches pour la mise en place du projet d'animations intergénérationnelles avec le CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne;
- donné son accord afin de modifier l'entente relative au partage des ressources-cadres en sécurité incendie avec les municipalités participantes afin d'étendre la garde externe à une couverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Rappel : L'enregistrement audio, les procès-verbaux et les ordres du jour de la séance sont disponibles sur notre site Internet saint-remi.ca/ville/vie-municipale/seances-du-conseil/.



Agissons ensemble!

SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Du 21 au 27 avril

C'est l'occasion de dire un immense MERCI à toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, à sauver des vies.

En faisant un don d'organes et de tissus au décès, nous pouvons sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 20 autres personnes.

Le don d'organes, on a ça en nous. Dites-le





RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS

Voici les avis publics qui ont été publiés sur notre site Internet au cours des derniers jours.
 Détails : saint-remi.ca/ville/administration/avis-publics/

	Adresse / objet	Démarche en cours
Règlement n° V647-2024-06	Règlement modifiant la politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire afin de l'ajuster à l'augmentation du coût de la vie et de l'utilisation plus fréquente.	Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 2024.
Élection 2025 - Reconduction de la division du territoire de la Ville Saint-Rémi en districts électoraux		Tout électeur, conformément à l'article 40.4 de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> , peut, jusqu'au 25 avril inclusivement, faire connaître par écrit son opposition à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.
Règlement n° V730-2024-00	Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 584 790 \$ pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs pour le secteur Sainte-Famille	AVIS DE CONVOCATION AU REGISTRE Les personnes habiles de l'ensemble de la municipalité auront la possibilité de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité ainsi qu'en apposant leur signature dans le registre qui sera ouvert à cette fin et qui sera accessible de 9 h à 19 h, le 29 avril 2024 , à la réception de la mairie (105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, Québec, JOL 2L0).

PROCHAINES ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

Informations et inscription : 450 454-3993, poste 2

Café littéraire virtuel - Lettres attachées

Samedi 27 avril à 14 h

Participez à un atelier virtuel où Catherine Éthier, chroniqueuse, animatrice et autrice, parlera de son processus créatif et proposera des exercices d'écriture pour créer un billet d'humour. L'atelier est diffusé sur écran à la bibliothèque. Café, thé et collations seront servis et une carte-cadeau du réseau *Les libraires* sera tirée parmi les participants. Aucune inscription nécessaire.



Artiste invitée
Catherine Éthier

Rencontre avec l'auteur Simon Boulerice

Lundi 29 avril à 19 h

Originaire de Saint-Rémi, l'auteur et scénariste Simon Boulerice connaît un grand succès dans les sphères artistique et littéraire depuis plusieurs années. La Ville de Saint-Rémi souhaite lui rendre hommage et, à cette occasion, convie les citoyens à une soirée en sa compagnie.



Le dévoilement d'une plaque honorifique aura lieu à la bibliothèque à 18 h 45, suivi de la rencontre avec l'auteur à 19 h. L'activité est gratuite pour tous. Inscription par téléphone : 450 454-3993, poste 2.

DON D'ARBRES

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, les citoyens sont invités **du 9 au 11 mai** à la bibliothèque, durant les heures d'ouverture, afin de se procurer gratuitement des plants offerts par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et distribués par Les Clubs 4-H du Québec.

Premier arrivé, premier servi. Jusqu'à épuisement des stocks.

Détails : saint-remi.ca/evenement/don-darbres/

Les bienfaits de l'arbre en milieu urbain

- Saviez-vous qu'un arbre d'une cinquantaine d'années produit assez d'oxygène quotidiennement pour une personne ?
- Les arbres aident même à réduire la pollution sonore ! Des études démontrent qu'une bande de terrain boisé réduit le bruit de 6 à 8 décibels par 30 mètres.
- La plantation d'un seul arbre contribue au maintien de l'équilibre écologique.



RAPPEL CONCERNANT L'ARROSAGE



L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines est encadrée. Plus que jamais, respectons les consignes d'arrosage en vigueur et apprenons à réduire le gaspillage. Le niveau de restrictions

en vigueur actuellement : **Niveau 1 (vert)**.

Informations : saint-remi.ca

Remplissage des piscines

S'il est vrai qu'il est possible d'utiliser l'eau de l'aqueduc et un boyau d'arrosage pour remplir une piscine résidentielle, des règles sont néanmoins à respecter. Voici un rappel des règles en vigueur au niveau vert :



- Le remplissage complet est autorisé seulement **jusqu'au 19 mai** selon les journées permises (adresse paire : dimanche, lundi et mardi / adresse impaire : jeudi, vendredi et samedi);
- Le remplissage partiel (maximum 15 cm d'eau) est autorisé entre 20 h et 22 h selon les journées permises (adresse paire : jours pairs / adresse impaire : jours impairs).

INSCRIPTION POUR LA COLLECTE DE BRANCHES

Vous souhaitez que vos branches soient ramassées ? Il faut vous inscrire en téléphonant au 450 454-3993, poste 0.

Date limite : Jeudi 16 mai à 16 h

Vous ne souhaitez pas attendre la collecte ? Vous pouvez aller les porter gratuitement à l'écocentre (284, rue de l'Église) durant les heures d'ouverture.

Vos branches devront être en bordure du chemin dès le **lundi 20 mai**.

COLLECTE DE BRANCHES

Les branches et les retailles de cèdres doivent être empilées séparément.

Les branches doivent être déposées en bordure du chemin. L'extrémité avec le diamètre le plus large doit être dirigée vers la rue, tout en vous assurant de laisser libre accès à la voie publique ou au trottoir.

Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 10 cm (4 pouces).

Il ne doit pas y avoir de racines ou de terre.

Les branches ne doivent pas être attachées en ballots.

À noter que les souches, les branches mal empilées et les bûches ne pourront pas être ramassées et seront laissées sur place.

VOTRE PROPRIÉTÉ
TROTTOIR
RUE